



Municipalité de Saint-Boniface

140, rue Guimont, Saint-Boniface
(QC) G0X 2L0, Tél.:(819) 535-3811

AVIS PUBLIC

CONVOCATION AU REGISTRE

DES PERSONNES HABLES À VOTER

RÉFÉRENDUM CONSULTATIF (ARÉNA)

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ :

- 1) Lors d'une séance du Conseil tenue le 3 décembre 2018, le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Boniface a adopté une résolution pour signifier son intention d'augmenter son soutien à la « *Corporation de Développement Communautaire de St-Boniface* » en vue d'assurer la pérennité de l'aréna que gère cette dernière et soumet à un référendum consultatif la question suivante :

ÊTES-VOUS EN ACCORD AVEC LA VOLONTÉ DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUGMENTER DE 40 000 \$ LA SUBVENTION ANNUELLE CONSENTIE À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE ST-BONIFACE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ARÉNA ET D'AUGMENTER DE 250 000 \$ SON CAUTIONNEMENT DE L'EMPRUNT DE CETTE DERNIÈRE?

- 2) Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Municipalité peuvent demander que la résolution fasse l'objet d'un scrutin référendaire consultatif en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans les registres ouverts à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

- 3) Le registre sera accessible de 9 h à 19 h, le 11 décembre 2018, au bureau de la Municipalité, situé au 140 rue Guimont à Saint-Boniface.
- 4) Le nombre de demandes requis pour que la résolution fasse l'objet d'un scrutin référendaire consultatif est de **390**. Si ce nombre n'est pas atteint la résolution sera réputée approuvée par les personnes habiles à voter.
- 5) Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 h 01 le 11 décembre 2018 au bureau de la Municipalité situé au 140 rue Guimont à Saint-Boniface.

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ :

- 6) Toute personne qui le 3 décembre 2018, n'est frappé d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités* et remplit les conditions suivantes :
- être une personne physique domiciliée dans la Municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et
 - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
- 7) Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la Municipalité depuis au moins 12 mois;
 - dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
- 8) Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la Municipalité, depuis au moins 12 mois;
 - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors des signatures des registres.
- 9) Personne morale
- avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 3 décembre 2018 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

CERTIFIÉ VRAIE COPIE

Donné à Saint-Boniface
ce 4e jour du mois de décembre 2018.



Maryse Grenier, CPA, CA, MBA
Secrétaire-trésorière